



## Décision n° 2024-01

### Portant attribution du marché de travaux d'extension de la salle de sports Jean-Marie Leblanc pour les lots 2 à 11

- Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L 2122-22 du CGCT
- Vu le 4° de la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juin 2020 autorisant Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés (hors marché public à procédure formalisée) et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Vu le code de la commande publique et notamment son article R 2122-7 ;
- Vu l'avis d'appel public à la concurrence paru le 13 février 2024 sur le site du Moniteur et Marchés online
- Vu les offres reçues

## Décide

**Article 1 :** les lots 2 à 12 du marché de travaux d'extension de la salle de sports Jean-Marie Leblanc sont attribués comme suit :

- Lot 2 « charpente bois lamellé » attribué à la société FCB Charpentes pour un montant de 118 679, 32 € HT soit 142 415, 18 € TTC ;
- Lot 3 « couverture bardage » attribué à la société Normand Constructions (offre de base + DC) pour un montant de 215 736, 27 € HT soit 258 883, 52 € TTC ;
- Lot 4 « menuiseries bois » attribué à la société Saniez Construction pour un montant de 88 055, 46 € HT soit 105 666, 55 € TTC ;
- Lot 5 « menuiseries alu/ferronnerie » attribué à la société Cogez Metal pour un montant de 14 935 € HT soit 17 922 € TTC.
- Lot 6 « sanitaires » attribué à la société Mulard pour un montant de 16 925, 27 € HT soit 20 310, 32 € TTC ;
- Lot 7 « chauffage plomberie » attribué à la société HDF pour un montant de 74 966, 11 € HT soit 89 959, 33 € TTC ;
- Lot 8 « électricité » attribué à la société Lefevre Electricité pour un montant de 40 817, 68 € HT soit 48 891, 22 € TTC ;
- Lot 9 « revêtement de sol » attribué à la société Artdan pour un montant de 34 488, 24 € HT soit 41 385, 89 € TTC ;
- Lot 10 « carrelages » attribué à la société Farbe pour un montant de 28 557 € HT soit 34 268, 40 € TTC.
- Lot 11 « peintures » attribué à la société Saniez Construction pour un montant de 13 833, 62 € HT soit 16 600, 34 € TTC ;
- Lot 12 « photovoltaïques » attribué à la société Lefevre Electricité pour un montant de 44 563, 05 € HT soit 53 475, 66 € TTC.

Toute correspondance doit être adressée à :

**Monsieur le Maire, Hôtel de Ville**  
**Place André BONNAIRE – BP 70109 – 59550 LANDRECIES**  
Téléphone : 03.27.77.52.52 – Télécopie : 03.27.77.78.63  
Mail : [contact@landrecies.fr](mailto:contact@landrecies.fr)  
Site : [www.landrecies.fr](http://www.landrecies.fr)



**Article 2 :** La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance.

**Article 3 :** Ampliation de la présente décision sera envoyée à Madame la Sous-Préfète d'Avesnes sur Helpe et au comptable du trésor.

Fait à Landrecies,  
Le 16 mai 2024

Le Maire ,  
François ERLEM